

---

Adresse de la société populaire des Amis de la liberté d'Auch qui demande vengeance de cet attentat porté à la souveraineté du peuple et invite la Convention à livrer au tribunal révolutionnaire les malveillants qui ont dénoncé Dartigœyte, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire des Amis de la liberté d'Auch qui demande vengeance de cet attentat porté à la souveraineté du peuple et invite la Convention à livrer au tribunal révolutionnaire les malveillants qui ont dénoncé Dartigœyte, lors de la séance du 16 germinal an II (5 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 183;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1969\\_num\\_88\\_1\\_29073\\_t1\\_0183\\_0000\\_5](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29073_t1_0183_0000_5)

---

Fichier pdf généré le 01/02/2023

toires. C'est ainsi que nous avons humecté de nos pleurs les cendres de nos frères de Lille et de Jemappes.

Après l'inauguration de la pierre de la Bastille, nous avons fait celle du temple de la Raison. Ses voûtes trop longtemps profanées par le langage de l'erreur et du mensonge ne retentiront plus que de celui de la vérité; au lieu du croassement des corbeaux qui l'habitaient, on n'y entend plus que des hymnes chantées à la Liberté. Marat, Le Pelletier et les autres martyrs de la Révolution sont les seuls saints qu'on y honore. Nous avons fait à la Raison un holocauste de ceux du vieux calendrier en les livrant impitoyablement aux flammes. Nous avons planté, aux cris de *Vive la République*, l'arbre vert de la liberté. Qu'il croisse selon nos désirs! et bientôt ses rameaux s'étendront d'un pôle à l'autre.

Enfin, Citoyens représentants, nous prenons la part la plus active à tout ce qui intéresse la sûreté publique. C'est assez vous en dire. Jugez par là de quels sentiments nous avons été agités en apprenant la nouvelle conspiration qui eut infailliblement perdu la Liberté et nous eut précipité dans les fers par le chemin d'un patriotisme hypocrite si vous n'eussiez dévoilé ses complots. Infatigables Montagnards, mesurez notre reconnaissance sur la grandeur du danger que nous avons couru. Continuez vos travaux; le peuple français vous devra son bonheur. C'est pour vos cœurs vertueux, la plus belle récompense. Vive la Convention, Vive la Montagne. »

S. BRON (présid.), BUREAU (secrét.), DEPAIX (secrét.), P. Ph. BRON (secrét.), DUBOULEZ (secrét.).

p

« La Société populaire des Amis de la liberté, séante à Auch, écrit à la Convention que malgré le système de diffamation et de calomnie qui se propage dans toutes les parties de la République, et dirigé particulièrement contre les purs et sévères Montagnards pour diviser les vétérans de la Révolution et les patriotes, la Société ne voit pas sans indignation que Dartigoeyte, qui par sa conduite révolutionnaire a bien ravivé l'esprit public et y a tout régénéré, soit en butte à la calomnie la plus atroce auprès de la représentation nationale; elle demande vengeance de cet attentat porté à la souveraineté du peuple, et invite la Convention à livrer au Tribunal révolutionnaire les malveillants qui ont dénoncé Dartigoeyte » (1).

q

[Montluçon, 7 germ. II. *La Société popul. à la Conv.*] (2).

« Le peuple français a proclamé sa volonté souveraine; il a dit à l'univers, je veux être libre. Je veux un gouvernement républicain.

(1) B<sup>n</sup>, 20 germ.; C. Eg., n° 596, p. 42; Mon., XX, 182; J. Sablier, n° 1240. Voir ci-après, P. Ann.

(2) C 300, pl. 1054, p. 27. B<sup>n</sup>, 16 germ. (suppl.); Débats, n° 566, p. 319; Mon., XX, 155.

Et cependant, chaque jour, on attend à sa liberté, chaque jour, il se forme, jusques dans son propre sein, de nouvelles conjurations pour le replonger dans les fers. Le peuple est las : il est temps enfin qu'il soit vengé. Plus de grâce aux coupables; plus d'indulgence pour les traîtres. Ils ont comblé la mesure.

Elles ont retenti dans nos cœurs ces expressions sublimes du Comité de salut public que la justice et la probité soient à l'ordre du jour dans la République française. Oui, braves Montagnards, la justice et la probité vont être désormais le cri de ralliement des Français régénérés. Sans la justice et la probité, point de République.

Dignes Représentans d'une nation libre et généreuse, secondez ses efforts et guidez son courage. Restez, restez inébranlables à votre poste : le salut de la patrie vous en fait un devoir et le peuple qui vous l'ordonne est là pour vous défendre. »

CAUTAT (secrét.), RÉGNARD (présid.), CHABOT (secrét.), LESPINARD jeune, DUPRAT (secrét.).

r

[Tulle, s. d. *La Sté popul. à la Conv.*] (1).

« Représentants,

Le département de la Corrèze, composé de 312 communes, ne compte ni évêque, ni curés, ni vicaires, ni églises, mais des citoyens et des temples consacrés à la liberté et à l'égalité. L'air de nos montagnes n'est plus souillé par le souffle impur du fanatisme grâce au citoyen Lanot; égaux devant Dieu, comme devant la loi, nous adressons nos vœux au ciel sans intermédiaires.

La raison enfin est ici à son terme et nous vous demandons, Représentans, de n'arriver au vôtre que lorsqu'elle aura fait le même progrès dans toute la République; que tous les conspirateurs seront anéantis, et que les puissances liguées contre les Français auront mis bas les armes et obtenu de nous les conditions de la paix. Vous avez depuis longtemps bien mérité de la patrie, vous avez bien mérité du genre humain le jour que vous avez aboli l'esclavage. »

FRIES (présid.), DULACER (secrét.), LAVAL (secrét.).

s

[Poitiers, 6 germ. II. *Le départ de la Vienne à la Conv.*] (2).

« Législateurs,

Une grande conjuration se tramait en silence; des monstres altérés de sang conspiraient et contre le peuple et contre ses fidèles représentants. C'en étoit fait; le Français rentroit sous le joug et alloit perdre une liberté que tant de sueurs et de travaux lui avoient acquise. Grâce éternelles vous soient rendues, Sainte Montagne; par vous les complots ont été dévoilés; par vous les traîtres ont été démasqués. Qu'ils périssent ces hommes pervers qui ont tenté

(1) C 300, pl. 1054, p. 19<sup>a</sup> et b.

(2) C 298, pl. 1038, p. 19.